

COMMISSION DU CALENDRIER DES CHAMPIONNATS DU FOOT A 11

Réunion du 26 Février 2020

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D4.A

RENAISSANCE AS (PV du 15/10/2019)

U18 D2.A

CRETEIL LUSITANOS US (3) (PV du 17/09/19)

U18 D3.A

CHEVILLY LARUE EL. (PV du 05/11/19)

U18 D3.B

ASPTT VILLECRESNES (PV du 08/10/19)

VILLENEUVE ABLON US (2) (PV du 01/10/19)

U18 D3.C

BOISSY FC (PV du 01/10/19)

CACHAN CO (2) (PV du 17/09/19)

CHANTIERS UA (PV du 17/09/19)

CHARENTON CAP (2) (PV du 17/09/19)

SUCY FC (2) (PV du 17/09/19)

U16 D4

ECOLE PLESSEENNE (2) (PV du 17/09/19)

LIMEIL BREVANNES AJ (2) (PV du 17/09/19)

THIAIS FC (2) (PV du 17/09/19)

CHEVILLY LARUE EL. (2) (PV du 20/10/19)

U14 D3.A

BOISSY FC (PV du 01/10/20)

U14 D3.C

ENT. JEUNES STADE (PV du 17/09/19)

LE PERREUX FR (2) (PV du 08/10/19)

U14 D4.A

RC PARIS 10 (PV du 08/10/19)

U14 D4.C

CRETEIL LUSITANOS US (5) (PV du 17/09/19)

U14 D5.A

ASOMBA (PV du 27/11/19)

U14 D5.B

CFF PARIS (3) (PV du 29/10/19)

FEMININES D1

VILLENEUVE ABLON US (2) (PV du 14/01/20)

ANCIENS D2.B

SUCY FC (2) (PV du 17/12/19)

ANCIENS D3.B

VITRY ES (12) (PV du 03/12/19)

ANCIENS D4.B

LUSITANOS US (PV du 01/10/19)

MAROLLES FC (PV du 08/10/19)

-Chaque rencontre doit être couverte par une feuille de match, si les équipes sont dans l'impossibilité de recourir à la FMI, une feuille de match papier doit être réalisée, à défaut de feuille de match, les deux clubs auront match perdu (article 13.2 des RSG du District du 94).

-La Commission des calendriers a fixé une rencontre à une date précise, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.**

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 08 MARS 2020

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

Anciens D4 :

22073028 – PORT. VILL. ST GEORGES / APSAP MEDIBALLES du 02/02/2020

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 15 MARS 2020

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

U20 Espoir 1 :

22038255 – ST MAUR VGA / MAISONS-ALFORT FC du 02/02/2020

U18 D1 :

21493148 – GOBELINS FC (2) / ALFORTVILLE US du 19/01/2020

U16 D4.B :

21838044 – PUC (3) / BREVANNES FC du 01/12/2019

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 05 AVRIL 2020

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

ANCIENS D1 :

21548616 – GOBELINS FC (12) / RUNGIS US (12) du 26/01/2020

PHASE 2

ANCIENS D4 et CDM D2

Le planning de la phase 2 qui commencera le 05/04/2020 :

Si des matchs comptant pour la phase 1 n'ont pas eu lieu avant le 28/03/2020, ces derniers seront neutralisés (0 point, 0 but).

Anciens D4 :

Journée 1 : 12/04/2020

Journée 2 : 19/04/2020

Journée 3 : 26/04/2020

Journée 4 : 03/05/2020

Journée 5 : 10/05/2020

Journée 6 : 17/05/2020

Journée 7 : 24/05/2020

Rappel du règlement (article 5.3.5 du Règlement du Championnat Anciens) :

« **En 2 phases :**

- 1^{ère} phase : 2 groupes de 8 équipes (sous forme de matchs aller-retour)
- 2^{ème} phase : 2 groupes de 8 équipes (sous forme de match aller) :
 - 1^{er} Groupe : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} des 2 groupes de la 1^{ère} phase
 - 2^{ème} Groupe : 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} de la 1^{ère} phase

Les 2 premiers de la 2^{ème} phase du 1^{er} groupe accéderont en D3. »

CDM D2 :

Journée 1 (Aller) : 12/04/2020

Journée 2 (Aller) : 19/04/2020

Journée 3 (Aller) : 26/04/2020

Journée 4 (Retour) : 10/05/2020

Journée 5 (Retour) : 17/05/2020

Journée 6 (Retour) : 24/05/2020

Rappel du règlement (article 5.3.2 du Règlement du Championnat CDM) :

« **En 2 phases :**

- 1^{ère} phase : 1 groupe de 6 équipes
- 2^{ème} phase : 2 groupes de 3 équipes :
 - 1^{er} groupe : 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} de la 1^{ère} phase
 - 2^{ème} groupe : 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} de la 1^{ère} phase

Le premier de la 2^{ème} phase du 1^{er} groupe accèdera en D1. »

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 Ans et + 55 Ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée. Le club fautif (*recevant et/ou visiteur*) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes (Article 44.4 du RSG du District du 94) :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : *avertissement*
- En cas de 2^{ème} non utilisation dans les 3 mois : *amende de 100 Euros*
- En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus dans les 3 mois : *match perdu par pénalité (0 but, -1 point)*

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI au 24/02/2020 :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non utilisation (Amende de 100 €)	3 ^{ème} non utilisation (Match perdu par pénalité)
SENIORS D3			
VIKING CP	01/12/2019		
SENIORS D4			
CHEVILLY LARUE EL. (3)	08/12/2019		
U20 E1			
FONTENAY US	01/12/2019		
U 16 D3			
CHANTIERS UA	(06/10/2019)	01/12/2019	
ST MAUR VGA (3)	08/12/2019		
U 16 D4			
CHANTIERS UA (2)	(06/10/2019)	17/11/2019	01/12/2019
CHENNEVIERES SFC	08/12/2019		
U14 D5			
CACHAN CO (2)	01/02/2020		
CHARENTON CAP (3)	30/11/2019	07/12/2019	14/12/2019